

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE LUNDI 27 JANVIER 2025**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**  
**EN EXERCICE :** 15  
**PRÉSENTS :** 14  
**Procuration :** 0  
**Absente :** 1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

**Présent par procuration :** Néant

**Absente :** Madame DOMEIZEL Emilie

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**2 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 - SECURISATION DU CHEMINEMENT PIETONNIER DES ABORDS DE LA RD987 ROUTE DE SAINT-CHELY**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Alban souhaite créer une déserte de mobilité douce en aménageant le bord de la RD987 route de Saint-Chély en centre-bourg depuis le croisement de la Vachette jusqu'à la zone

Le coût estimatif des travaux y compris la maîtrise d'œuvre s'élève à 116 000 € Hors Taxes.

Le plan de financement est le suivant :

Désignation	%	€ HT
État (DETR)	50.00%	58 000.00 €
Région	12.94%	15 006.00 €
Département	17.06%	19 794.00 €
Autofinancement	20.00%	23 200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>116 000,00 €</b>

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement ci-dessus énoncé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

